

Ressources palestiniennes se trouvent sous ce terrible conflit

Pour le droit international à l'égard d'Israël met les civils en danger

[L'éditorial suivant a été publié le 25 juillet 2014 dans The Independent](#)

Aujourd'hui, le monde regarde comment se déroule la dernière phase d'une violente escalade dans le conflit israélo-palestinien. Il m'incombe au directeur général d'Al-Haq, la première organisation des droits de l'homme palestinien, soulever une fois de plus la cause première de cette violence, que ce soit dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie et qu'il soit palestiniens ou israéliens tués par des missiles ou à travers des enlèvements.

Cette cause est la violation du droit international, spécifiquement droit international humanitaire (DIH), qui ont été engagé depuis 1967 par le biais de la politique de colonisation illégale d'Israël ; une politique qui a apporté plus de 500 000 civils israéliens dans les territoires palestiniens occupés.

Il y a une raison pourquoi le transfert des civils dans les territoires occupés est interdite en vertu de la quatrième Convention de Genève. Il y a une raison pourquoi le transfert des civils en territoire occupé est un crime de guerre sous le statut de Rome de la Cour pénale internationale. Tandis que mort et destruction font partie de tout conflit armé, le droit international humanitaire régit la conduite de ces conflits en grande partie à faire en sorte que les victimes civiles sont épargnés.

Conflit armé à l'égard de ces normes internationales régissant d'Israël est directement responsable de la création d'un environnement hostile qui met des civils, Palestiniens et israéliens, en danger.

Ancien conseiller juridique israélienne, Dr Theodore Meron, a informé le gouvernement israélien en 1967, immédiatement après que les territoires arabes furent occupés, qu'une telle politique de création de zones d'habitations civiles est en violation de la quatrième Convention de Genève.

Tous les gouvernements israéliens depuis, cependant, a choisi d'ignorer la Loi et à la place directement et indirectement a facilité le transfert de centaines de milliers de civils israéliens dans les territoires occupés. Le système judiciaire israélien a joué un rôle central dans la légitimation de l'entreprise de colonisation en manipulant la Loi de façon à faciliter cette politique.

Malgré le consensus de la communauté internationale quant à son illégalité, le manque de politiques seront de nombreux États, en particulier aux Etats-Unis, a également joué un rôle important dans l'apaisement, permettant à Israël d'opérer en toute impunité. Alors que les conseils du Dr Meron a fait pas prédire les conséquences de l'entreprise de colonisation d'Israël, ces conséquences continuent à être joué dans le cercle vicieux de la violence que nous voyons aujourd'hui.

Pourquoi cet avis a été ignoré ? Il n'était pas due à une peur de la surpopulation au sein d'Israël.

Alors que la religion, de la dynamique de l'idéologie politique et de sécurité sont toutes les justifications qui ont été utilisées au fil des ans pour encadrer le discours autour de la question, le travail de Al-Haq ces dernières années a révélé une force motrice beaucoup plus forte ; les avantages à être retirés de l'exploitation des ressources naturelles palestiniennes.

Un récent rapport de la Banque mondiale a noté que les Palestiniens pourraient dériver plus 3 milliards \$ par an les ressources dans la zone C de la Cisjordanie. Avec la plupart des agglomérations stratégiquement situées en Cisjordanie afin de permettre un contrôle sur l'eau, des terres et des ressources minérales, l'avantage économique israélienne récolté au détriment de pousser les civils israéliens et Palestiniens vers une confrontation plus fréquente est exposée.

Et alors qu'Israël a retiré ses colons et l'armée de la bande de Gaza en 2005, il continue d'occuper le territoire d'une manière qui permet encore de l'exploitation et des réserves de contrôle de gaz au large de la côte du territoire. Le blocus illégal imposé par Israël n'a pas seulement empêché le développement de la Zone Marine de Gaza, privant l'économie palestinienne des milliards bien revenus de gaz nécessaires, mais aussi les forces du territoire palestinien occupé à maintenir sa dépendance sur Israël pour l'approvisionnement en gaz, renforçant ainsi l'économie israélienne.

L'exploitation des ressources naturelles par une puissance étrangère est la marque de fabrique de l'histoire coloniale ; une histoire qui se répète aujourd'hui dans les territoires palestiniens occupés. Alors que le droit international humanitaire n'est pas aussi développé au cours de la ruée sur l'Afrique ou pendant la seconde guerre dans son état actuel, les objectifs colonies du passé sont maintenant préemptés en droit international humanitaire modern avec l'interdiction du pillage en plus des transferts de population. Toutefois, ces interdictions, exigent une volonté politique pour l'application de la Loi.

Le manque de volonté politique de la partie israélienne est compréhensible d'un sens des affaires, car elle nécessiterait la richesse de cette partie du Croissant Fertile à partager. Ce conflit n'est pas seulement mesuré par le nombre de victimes et de destruction, mais en dollars et en cents de plus. Les ressources naturelles prises aujourd'hui sont rares, finie et non renouvelable, ce qui explique leur valeur par rapport au coût de vies perdues. Malheureusement, ce sont le genre de sang-froid calculs effectués avec une mentalité d'entreprise qui permet d'expliquer pourquoi ces crimes sont autorisés à continuer en toute impunité.

Dans l'ordre pour une paix juste à atteindre qui s'arrête à ce cercle vicieux de la violence, la communauté internationale doit agir pour mettre fin à des activités illégales d'Israël, car Israël n'abandonneront jamais volontairement telle une entreprise rentable. Le cadre pour la réalisation de cette paix juste se trouve dans le droit international, et seulement par le biais de son respect et l'application de la loi une telle paix est possible. Jusque-là, les victimes des deux côtés continueront d'être des dommages collatéraux pour des ambitions coloniales et globales.

[Article is also Available in these Languages on Al-Haq Website:](#)

